

## PILIER 2

### MATRICE DES RESULTATS DE CROISSANCE PRO-PAUVRE

Indicateur stratégique : Augmentation des taux de croissance économique de 6,5 % en 2007, 7,7% en 2008, 8,4% 2009

Résultats globaux attendus	Résultats spécifiques attendus	Actions à court terme Juillet 2007 – Décembre 2008 Programme d'Actions Prioritaires	Actions indicatives à moyen terme 2009 – 2010	Ressources indicatives (Millions USD)	
				Res. engagées	Futurs Engag.
<b>TRANSPORT</b>					
<p><b>1. La structure de transport est réhabilitée et sa durabilité est assurée. Les entreprises de transport étatiques sont reformées et une politique sectorielle est définie.</b></p>	<p><b>1.1-</b> Les sections clés du réseau routier sont réhabilitées, incluant (a) des couloirs commerciaux internationaux (b) les connexions multimodales du réseau principal de transports et (c) la connexion de centres provinciaux à leur hinterland immédiat</p> <p>- Les structures administratives responsables de la gestion du réseau des transports sont renforcées</p>	<p><b>1.1.1-</b> Adoption des lois portant a) sur la protection du patrimoine routier en 2008 et b) sur la création d'un fonds d'entretien routier de deuxième génération 2008.</p> <p><b>1.1.2-</b> Réhabilitation de 1.555 km de routes nationales bitumées sur le réseau prioritaire en 2008:</p>	<p><b>1.1.1. bis</b> Le Fonds Routier National est mise en place et opérationnel en 2009</p> <p><b>1.1.1. bis</b> La stratégie de Transport routier et son plan d'investissement sont adoptés en 2009</p> <p><b>1.1.2. bis</b> 1.232 kms de routes nationales sont bitumées sur le réseau prioritaire en 2010</p> <p><b>1.1.2. bis</b> Le pont Matadi est réhabilité en 2010.</p>	1.067	1.500

« Il est à noter que ce document a été élaboré sur base des informations fournies par les Ministères techniques concernés et les partenaires traditionnels au développement. Dans le cadre de cet exercice de coordination, il est possible que les informations relatives aux actions que mettraient en œuvre les nouveaux partenaires au développement ne soient pas exhaustives. Il se pourrait donc, que les informations contenues dans ce document soient incomplètes. »

		<p><b>1.1.3.</b> Etude complète pour le bitumage de 600 kms de routes.</p> <p><b>1.1.4-</b> Réouverture de 3.000 kilomètres de routes en terre du réseau national prioritaire</p> <p><b>1.1.5-</b> Réhabilitation de 320 kilomètres de voirie et leur entretien est assuré.</p> <p><b>1.1.6-</b> Réhabilitation de 6.553 kms de voies de desserte agricole</p> <p><b>1.1.7-</b> Entretien du réseau de voies de desserte agricole réhabilité.</p> <p><b>1.1.8-</b> Entretien régulier d'au moins 4.555 kilomètres de réseau national prioritaire</p> <p><b>1.1.9-</b> Appui institutionnel aux Ministères techniques concernés</p> <p><b>1.1.10-</b> Promouvoir le développement d'un</p>	<p><b>1.1.4. bis</b> 2.680 kms de routes en terre sont rouvertes en 2010</p> <p><b>1.1.5 bis</b> 173 kms de voiries urbaine sont réhabilitées en 2010 et leur entretien est assuré.</p> <p><b>1.1.6. bis</b> 8.140 kms de voies de desserte agricole sont réhabilitées en 2010</p> <p><b>1.1.7. Bis</b> Le réseau réhabilité de voies de desserte agricoles est entretenu.</p> <p><b>1.1.8. Bis</b> Le réseau national prioritaire routier réhabilité est entretenu.</p>		
--	--	---	--	--	--

*« Il est à noter que ce document a été élaboré sur base des informations fournies par les Ministères techniques concernés et les partenaires traditionnels au développement. Dans le cadre de cet exercice de coordination, il est possible que les informations relatives aux actions que mettraient en œuvre les nouveaux partenaires au développement ne soient pas exhaustives. Il se pourrait donc, que les informations contenues dans ce document soient incomplètes. »*

	<p><b>1.2-</b> Des entreprises Publiques dans le secteur de transport sont réformées (SNCC /ONATRA/RVM/RVA)</p>	<p>secteur privé compétent et dynamique en matière de travaux publics</p> <p><b>1.2.</b> Adoption des lois sur la réforme des entreprises publiques</p> <p><b>1.2</b> a) Mise en place des missions de stabilisation de la RVA, RVM et ONATRA</p> <p>b) mise en place d'une stratégie de mise en œuvre et de financement des plans sociaux des SOEs de transport</p>	<p><b>1.2. bis</b> ONATRA : a) Création d'une autorité portuaire autonome, b) intégration des fonctions de la RVM dans l'autorité portuaire, et c) mise en concession des activités de manutention du port, d) mise sous gestion privée du CFMK.</p> <p><b>1.2. bis</b> RVA : a) séparation des activités de gestion du trafic aérien et aéroportuaire, b) mise en concession de l'aéroport de N'djil, c) mise sous contrat de gestion des aéroports de Kinsangani et Lumbubashi.</p> <p><b>1.2. bis</b> SNCC : Mise en place d'un contrat de gestion privée de la SNCC.</p> <p><b>1.2.bis</b> Exécution des plans sociaux de l'ONATRA, RVA et SNCC</p>		<p><b>125</b></p>
--	---	--	---	--	-------------------

*« Il est à noter que ce document a été élaboré sur base des informations fournies par les Ministères techniques concernés et les partenaires traditionnels au développement. Dans le cadre de cet exercice de coordination, il est possible que les informations relatives aux actions que mettraient en œuvre les nouveaux partenaires au développement ne soient pas exhaustives. Il se pourrait donc, que les informations contenues dans ce document soient incomplètes. »*

	<p><b>1.3-</b> La navigation fluviale et maritime sont améliorées</p>	<p><b>1.3.1</b> Lancement des études techniques pour la réhabilitation des ports fluviaux prioritaires, études bathymétriques et hydrographiques des voies fluviales navigables et acquisition de l'équipement nécessaires pour l'aménagement d'une partie des voies navigables de la RDC.</p> <p><b>1.3.2.</b> Aménagement du bief d'accès au port de Matadi ainsi que des approches des ports situés dans les grands lacs.</p> <p><b>1.3.3.</b> Appui institutionnel à la CICOS</p>	<p><b>1.3.1-bis</b> Aménagement des principales voies navigables (le Km sera précisé lors de la mise en œuvre)</p> <p><b>1.3.1-bis</b> Création du centre de formation régional pour la navigation intérieure</p> <p><b>1.3.1-bis</b> Renforcement des capacités de la RVF</p> <p><b>1.3.3. Bis.</b> Appui institutionnel à la CICOS</p>	<p><b>8</b></p>	<p><b>88,5</b></p>
	<p><b>1.4-</b> La qualité des prestations du chemin de fer sont augmentées</p>	<p><b>1.4.</b> Le chemin de fer urbain de Kinshasa fait l'objet d'un projet de modernisation du matériel roulant et de sa structure de fonctionnement</p>	<p><b>1.4-bis</b> Réparation des chemins de fer entre Kolwezi et la Zambie en 2010</p> <p><b>1.4- bis</b> Réhabilitation du réseau des chemins de fer de la SNCC et de CMFK (le nombre de kms à réhabiliter sera précisé dans le plan de mise en œuvre du PAP)</p>	<p><b>10</b></p>	<p><b>90</b></p>

*« Il est à noter que ce document a été élaboré sur base des informations fournies par les Ministères techniques concernés et les partenaires traditionnels au développement. Dans le cadre de cet exercice de coordination, il est possible que les informations relatives aux actions que mettraient en œuvre les nouveaux partenaires au développement ne soient pas exhaustives. Il se pourrait donc, que les informations contenues dans ce document soient incomplètes. »*

	<p><b>1.5-</b> Un transport aérien national fiable et sûr est développé</p>	<p><b>1.5.1</b> Adoption du nouveau code de l'aviation civile et création constitution et financement de l'autorité de l'aviation civile autonome administrativement et financièrement 2008. Appui à la formation des agents de surveillance de l'aviation civile.</p>	<p><b>1.5.1-bis</b> Renforcement de la sécurité et de la sûreté aérienne en RDC en conformité avec les standards OACI</p> <p><b>1.5.2-bis</b> Bornage de la concession de Ndjili en 2011</p> <p><b>1.5.3-bis</b> Réhabilitation des aéroports internationaux de Ndjili, de Lubumbashi et de Kisangani en 2011</p>	<p><b>7,35</b></p>	<p><b>101</b></p>
--	---	--	---	--------------------	-------------------

*« Il est à noter que ce document a été élaboré sur base des informations fournies par les Ministères techniques concernés et les partenaires traditionnels au développement. Dans le cadre de cet exercice de coordination, il est possible que les informations relatives aux actions que mettraient en œuvre les nouveaux partenaires au développement ne soient pas exhaustives. Il se pourrait donc, que les informations contenues dans ce document soient incomplètes. »*